



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.458/3



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 Janvier 2019
Français
Original : Anglais

Réunion du Groupe de Correspondance sur la Surveillance par Approche Écosystémique (CORMON) - Biodiversité et pêche
Marseille, France, 12-13 février 2019

Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP national concernant la biodiversité et les espèces non indigènes

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre nationale de la Décision IG.22/7 sur le Programme de Surveillance et d'Évaluation intégrées de la mer et des côtes Méditerranéenne et critères d'évaluation connexes (IMAP), en relation avec la biodiversité et les espèces non indigènes

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Depuis la 15^e Réunion Ordinaire (CdP 15, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), l'Approche Écosystémique a été considérée comme le principe directeur, avec l'objectif ultime de réaliser le Bon Etat Ecologique (BEE) de la mer Méditerranée et des côtes.

En guise de prochaine étape clé dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique, la CdP 17 (Paris, France, 8-10 février 2012) a adopté 11 Objectifs Ecologiques (OE). Cela n'a pas été fait de manière isolée. Pour chaque Objectif Ecologique, un ensemble d'Objectifs Opérationnels et d'indicateurs ont également été adoptés par la CdP 17 (Décision IG.20 / 4). Le but consistait à continuer, à décomposer et à compléter les objectifs écologiques pour soutenir leur réalisation, orienter la surveillance et l'évaluation et, du même coup, les progrès vers un Bon Etat Ecologique (BEE).

Bien que la CdP 17 (Décision IG.20/4) ait adopté des indicateurs pour tous les objectifs opérationnels, il a été décidé de se concentrer, au cours de la phase initiale de mise en œuvre de la Feuille de route pour l'approche écosystémique, sur les objectifs écologiques pour lesquels la disponibilité des données et les progrès méthodologiques permettraient une surveillance efficace. Par conséquent, la CdP 18 (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013), sur la base de l'article 18 de la Convention de Barcelone et des dispositions pertinentes de ses protocoles, a adopté une liste intégrée du Bon Etat Ecologique (BEE) en Méditerranée et des objectifs y afférant.

Lors de leur CdP19 (Athènes, Grèce, du 9 au 12 février 2016), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le programme de surveillance et d'évaluation intégrées et les critères d'évaluation connexes (IMAP).

IMAP prévoit dans sa phase initiale (2016-2019) de mise en œuvre :

- Actualiser et intégrer les programmes nationaux existants de surveillance et d'évaluation des Parties contractantes, conformément à la structure, aux principes et aux indicateurs communs de l'IMAP ;
- Mettre à jour les définitions du Bon Etat Ecologique (BEE) et affiner les critères d'évaluation ;
- L'échelle des unités de reporting à définir, en tenant compte à la fois des considérations écologiques et des objectifs de gestion, suivant une approche imbriquée ;
- Un système de données et d'information actualisé et intégré pour Programme des Nations Unies pour l'Environnement/ Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) - Convention de Barcelone, avec des rôles clairement définis pour le traitement et l'évaluation des données pour les divers composants et avec une plate-forme conviviale à développer pour les Parties contractantes.

Au cours de la phase initiale de l'IMAP (2016-2019), le Secrétariat et les composantes respectives du PAM ont aidé les Parties contractantes, avec le soutien de divers projets, en particulier les projets EcAp-MEDII financés par l'UE et les projets du GEF Adriatique, à mettre en œuvre à l'échelle nationale des programmes de surveillance liés à la biodiversité et espèces non-indigènes selon les exigences de l'IMAP.

Conformément au calendrier de l'IMAP, le Secrétariat a organisé la réunion des Groupes de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), la Biodiversité et la Pêche (Madrid, Espagne, 28 février-1^{er} mars 2017) pour examiner les fiches descriptives d'orientation et les fiches d'évaluation sur les indicateurs communs. Ce dernier a fourni des informations sur l'état de l'environnement et les informations nécessaires pour évaluer la gravité des problèmes environnementaux et la distance qui les sépare des objectifs de l'EcAp, des objectifs écologiques et de la description du Bon Etat Ecologique (BEE).

En effet, une réalisation importante de la mise en œuvre de l'IMAP consiste à la préparation, en étroite consultation avec les Parties contractantes, et avec leur apport, du Rapport 2017 sur la Qualité de la

Méditerranée¹ (MED QSR 2017). À la suite de l'évaluation intégrée initiale entreprise en 2011, le QSR MED 2017 est le premier rapport évaluant l'état du milieu marin et côtier de la mer Méditerranée de manière intégrée à l'aide des indicateurs communs de l'IMAP et des données communiquées par les Parties contractantes et d'autres sources fiables.

La Décision IG.23/6 sur le MED QSR 2017 (CdP 20, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) a également souligné les lacunes de MED QSR 2017 et a recommandé ce qui suit, en tant qu'orientation générale pour un rapport réussi sur la qualité de la Méditerranée en 2023 (MED QSR 2023) :

- i) harmoniser et standardiser les méthodes de surveillance et d'évaluation ;
- ii) améliorer la disponibilité et assurer de longues séries chronologiques de données de qualité garantie pour la surveillance des tendances de l'état du milieu marin ;
- (iii) améliorer la disponibilité des ensembles de données synchronisés pour l'évaluation de l'état du milieu marin, y compris l'utilisation des données stockées dans d'autres bases de données auxquelles certains pays méditerranéens contribuent régulièrement ; et
- (iv) améliorer l'accessibilité des données en vue de renforcer les connaissances sur l'environnement marin méditerranéen et veiller à ce que le Système Info-MAP soit opérationnel et continuellement mis à jour, afin de permettre la soumission des données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP.

Afin de mettre en œuvre la présente Décision et de traiter spécifiquement les questions susmentionnées, ainsi que de renforcer la coopération régionale pour la mise en œuvre de l'IMAP, le Secrétariat organise cette première réunion de CORMON sur la biodiversité et la pêche pour l'exercice biennal 2018-2019.

La présente réunion est consacrée à l'examen de l'harmonisation et de la standardisation des méthodes de surveillance et d'évaluation, ainsi qu'à l'amélioration de la disponibilité des ensembles de données synchronisés pour l'évaluation de l'état du milieu marin. Les recommandations devraient contribuer à la préparation de documents de travail et de propositions pour des discussions approfondies et examen par la 14e Réunion des Points Focaux thématiques des ASP/DB (Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019).

Le présent rapport d'avancement vise à examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre nationale de l'IMAP, en mettant l'accent sur les pratiques optimales et les défis rencontrés en ce qui concerne les différents aspects de sa mise en œuvre à l'échelle nationale.

¹ Lors de leur CdP 20 (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé les principales conclusions du QSR MED 2017 (Décision IG.23/6).

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	1
1. INTRODUCTION.....	1
2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE DE L'IMAP LIEE A LA BIODIVERSITE ET LES ENI.....	2

Liste d'Abréviations / Acronymes

ACCOBAMS	Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Mer Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente
IC	Indicateur Commun
CdP	Conférence des Parties
CORMON	Groupe de Correspondance sur la Surveillance
EcAp	Approche Ecosystémique
OE	Objectif écologique
UE	Union Européenne
GEF	Fonds Pour l'environnement Mondial
BEE	Bon Etat Ecologique
CGPM	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
SIG	Système d'information géographique
IMAP	Programme de Surveillance et d'Evaluation Intégrées de la mer et des côtes Méditerranéennes et critères d'évaluation connexes
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
MED QSR	Rapport sur la Qualité de la Méditerranée
AMP	Aire Marine Protégée
DCSMM	Directive cadre sur la Stratégie du Milieu Marin
PSM	Planification Spatiale Marine
MTF	Fonds fiduciaire méditerranéen
ENI	Espèces non indigènes
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires
ASP	Aires Spécialement Protégées
PAS BIO	Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la Diversité Biologique dans la région méditerranéenne
ASP/DB	Aires spécialement protégées et diversité biologique en Méditerranée
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales des Aires Spécialement Protégées
SSFA	Accord de financement à petite échelle
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement)

1. Introduction

1. La dix-neuvième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 19) a approuvé le Programme de Surveillance et d'Évaluation Intégrées (IMAP) de la Mer et des Côtes Méditerranéennes et les critères d'évaluation connexes qui fixent, dans sa Décision IG.22/7, une liste spécifique de 27 indicateurs communs (IC) et objectifs et principes de Bon Etat Ecologique (BEE) d'un Programme de Surveillance et d'Évaluation Intégrées de la Méditerranée.

2. Parmi ces 27 indicateurs communs, 12 sont liés à la biodiversité. Ceux-ci comprennent 5 indicateurs communs liés à la biodiversité (OE1), 1 porte sur les espèces non indigènes (OE2) et 6 sont liés à la pêche (OE3).

3. Au cours de la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP (2016-2019), une feuille de route claire sera élaborée par le Secrétariat en collaboration avec la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) et d'autres partenaires concernés par le programme de surveillance et d'évaluation des réseaux trophiques marins (EO4) et de l'intégrité des fonds marins (EO6).

4. Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) soutient les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à aligner les activités de surveillance en cours, développées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/BD) et le Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité Biologique dans la Région Méditerranéenne (PAS BIO), aux nouvelles exigences de l'IMAP, notamment la révision des données, des métadonnées et des modèles d'évaluation pour les indicateurs communs convenus choisis pour la biodiversité et les espèces non indigènes (ENI).

5. Une étape importante de la mise en œuvre de l'IMAP au cours de cette phase initiale (2016-2019) consiste à la préparation, en étroite consultation avec les Parties contractantes et avec leur apport, du Rapport 2017 sur la Qualité de la Méditerranée (MED QSR 2017). À la suite de l'évaluation intégrée initiale entreprise en 2011, le MED QSR 2017 est le premier rapport évaluant l'état de l'environnement marin et côtier de la mer Méditerranée de manière intégrée, en utilisant les indicateurs communs de l'IMAP et des données communiquées par les Parties contractantes ainsi que par d'autres sources fiables.

6. Malgré les difficultés rencontrées, compte tenu de la disponibilité limitée des données et du fait que l'IMAP en est encore à ses débuts, le QSR MED 2017 a permis d'aboutir à d'importantes conclusions et a mis en évidence les lacunes à combler pour les évaluations successives.

7. En effet, la Décision IG.23/6 sur le QSR MED 2017 (CdP 20, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) a souligné les lacunes du QSR MED 2017, a demandé au Secrétariat de les surmonter et a recommandé des orientations générales pour un rapport réussi sur la qualité de la Méditerranée pour 2023 (2023 MED QSR), parmi lesquelles le renforcement de la capacité des parties contractantes.

8. Pour combler spécifiquement les lacunes et suivre les orientations générales dans l'élaboration du QSR MED 2023, le CAR/ASP examine l'état actuel de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national en ce qui concerne la biodiversité et les espèces non indigènes, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés en ce qui concerne les différents aspects de sa mise en œuvre au niveau national.

9. Le présent rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décision IG.22/7 sur l'IMAP et sur la Décision IG.23/6 sur le MED QSR 2017, fournit des informations sur la mise en œuvre nationale de l'IMAP concernant la biodiversité et les ENI et met en évidence les progrès accomplis vers la réussite du MED QSR 2023.

2. Aperçu de la mise en œuvre nationale de l'IMAP liée à la biodiversité et les ENI

10. Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone poursuivent leurs travaux sur la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, avec le soutien du Secrétariat, en s'appuyant sur les programmes de surveillance pertinents précédemment établis en vertu du Protocole ASP/DB, ainsi que sur les enseignements tirés d'autres processus régionaux et/ou mondiaux.

11. À cet égard, on peut noter le rôle déterminant joué par la Directive-Cadre sur la Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM²) de l'Union Européenne en ce qui concerne les programmes de surveillance nationaux établis par les Parties contractantes, qui sont également des États membres de l'UE. Les programmes de surveillance par pays établis conformément à la DCSMM constituent une base solide pour la mise en œuvre des exigences de l'IMAP compte tenu des spécificités nationales.

12. Les programmes de travail de PNUE/PAM-CAR/ASP pour 2016-2017 et 2018-2019 ont fourni un soutien à presque toutes les Parties contractantes non-membres de l'UE (à savoir : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Monténégro, Liban, Maroc, Etat de Libye et Tunisie) dans la mise à jour de leurs programmes de surveillance nationaux alignés avec l'IMAP de la Convention de Barcelone. Cela a été possible principalement grâce au projet EcAp-MED II financé par l'UE (2015-2019) et au projet GEF Adriatique (2017-2019).

13. Plusieurs pays du sud de la Méditerranée ont déjà élaboré leur programme national de surveillance de la biodiversité et des ENI avec l'assistance technique du CAR/ASP dans le cadre du projet EcAp-MED II. Des projets élaborés ont été longuement discutés et validés par les parties prenantes concernées qui se sont réunies lors d'ateliers nationaux : Etat de Libye (Tunis, 18-19 avril 2017), Tunisie (Tunis, 20 avril 2017), Maroc (Rabat, 4 juillet 2017), Égypte. (Caire, 10 octobre 2017), le Liban (Beyrouth, le 17 janvier 2018) et l'Algérie (Alger, le 13 mai 2018).

14. Au cours de ces ateliers, les institutions nationales et les parties prenantes (gestionnaires, décideurs, scientifiques, acteurs privés, société civile) pleinement impliqués dans les processus de décision et impliqués dans le volet conservation marine ont été impliqués dans la poursuite du processus constructif, participatif et inclusif de mise en œuvre du programme national de surveillance de la biodiversité et des espèces non indigènes conformément aux exigences de l'IMAP. Les sites clés potentiels pour la mise en œuvre de l'IMAP, y compris les aires marines protégées et les zones soumises à une haute pression due aux activités humaines, ainsi que la liste des espèces et des habitats à surveiller pendant la deuxième phase de la mise en œuvre de l'IMAP (2019-2021) ont été approuvés. Les programmes nationaux de surveillance et d'évaluation adoptés (IMAP) sont disponibles sur le site Web du CAR/ASP (http://www.rac-spa.org/fr/ecapmed_ii), et sont en cours d'harmonisation et d'édition³.

15. Le projet GEF Adriatique est mis en œuvre en Albanie et au Monténégro dans le but de rétablir l'équilibre écologique de la mer Adriatique à travers la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) et d'améliorer la capacité de gestion sous régionale grâce à la planification spatiale marine. Les activités du projet assureront également un suivi des activités du PNUE/PAM relatives à l'IMAP, notamment celles développées dans le cadre du projet EcAp-MED II, pour lesquelles des lignes directrices détaillées ont déjà été élaborées pour la surveillance de chaque indicateur (i.e. fiches d'orientation sur les indicateurs), et aboutiront à deux programmes de surveillance nationaux alignés sur les exigences de l'IMAP, qui pourraient, compte tenu de l'approche méthodologique commune utilisée, être considérés comme des programmes de surveillance sous régionaux/harmonisés (pour l'Albanie et le Monténégro). Bien que la Bosnie-Herzégovine ne soit pas un pays bénéficiaire du projet GEF Adriatique, un échange d'expériences avec l'Albanie et le Monténégro est prévu et une assistance supplémentaire du PNUE/PAM sera générée pour soutenir l'alignement du programme de surveillance national sur les exigences de l'IMAP.

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32008L0056>

³ En ce qui concerne le programme national de surveillance de la biodiversité en Israël, deux chapitres relatifs aux mammifères marins et aux oiseaux de mer ont été approuvés. Les chapitres restants sur les tortues de mer, les habitats marins et les ENI sont toujours en cours.

16. Le renforcement des capacités, le soutien technique et les formations élaborées par le Secrétariat visent à combler les lacunes dans les connaissances dans des domaines spécifiques identifiés à la fois au niveau national (besoins spécifiques de pays identifiés lors d'ateliers nationaux) et au niveau sous régional, en fonction du sujet et des recommandations ou conclusions régionales/sous régionales existantes, en mettant l'accent sur le sud de la Méditerranée.

17. Deux activités de formation sous régionales majeures (Tunisie, 16-22 juillet 2017 ; Grèce, 22-28 septembre 2017) ont été consacrées aux techniques de surveillance et d'évaluation des indicateurs communs de l'IMAP liés à la biodiversité et aux ENI, tels que les habitats marins, mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et espèces non indigènes. Les formations ont été adaptées de manière à combiner les aspects théoriques et pratiques (travail sur le terrain), conformément aux recommandations de l'évaluation à long terme des programmes de formation du CAR/ASP. Différents profils de parties prenantes ont été impliqués dans ces activités de renforcement des capacités, via l'adoption d'une approche participative et d'une stratégie de communication adaptée, afin de s'assurer de l'adhésion des communautés locales, des gouvernements et des parties prenantes, y compris les utilisateurs des ressources.

18. Ces formations sous régionales ont été suivies de séances spécifiques sur les obligations de reporting concernant les données de qualité garantie, y compris la cartographie à l'aide du système d'information géographique (SIG). Un modèle de rapport a été discuté en profondeur. Il vise à fournir une norme pour la soumission et l'évaluation des données relatives à la composante biodiversité, générée à partir des projets pilotes de surveillance.

19. Au cours de l'été 2018 et à la demande des pays, des sessions de formation supplémentaires visant à renforcer les capacités nationales concernant la mise en œuvre des protocoles de surveillance de la Biodiversité/ENI ont été mises en place, en étroite collaboration avec les autorités nationales concernées et avec le soutien du projet EcAp-MED II financé par l'UE, et les projets financés par la fondation MAVA (projet des Tortues, projet MedKeyHabitats II). Ces formations ont été mises en œuvre dans les pays suivants : Tunisie (10-13 mai 2018), Maroc (26-29 juin 2018), Liban (3-7 juillet 2018), Égypte (20-23 juillet 2018), Turquie (20-27 juillet 2018) et en Algérie (9-13 septembre 2018).

20. Dans le cadre du projet financé par la fondation MAVA (Conservation des tortues marines en Méditerranée), l'Albanie, l'Algérie, l'Égypte, la Grèce, le Liban, le Maroc, l'Etat de Libye, la Tunisie et la Turquie développent leurs réseaux de surveillance des sites de nidification des tortues marines, à travers: la mise en œuvre de protocoles de surveillance harmonisés conformes aux lignes directrices de l'approche écosystémique et en adoptant une approche participative et intégrée tenant compte à la fois des contextes socio-économiques et environnementaux locaux.

21. En outre, dans le cadre du projet GEF Adriatique, le CAR/ASP et le CAR/PAP soutiennent l'Albanie et le Monténégro à mettre en place une équipe nationale d'experts. Une activité de renforcement des capacités a été développée (Monténégro, 26-27 novembre 2018) afin de renforcer les capacités nationales et de développer l'évaluation des lacunes de connaissances au niveau national, utile pour l'élaboration de l'IMAP national.

22. D'autres formations visant à renforcer les capacités nationales vers le MED QSR 2023 ont été développées en étroite collaboration avec les partenaires régionaux. Dans ce contexte, le CAR/ASP a collaboré avec ACCOBAMS pour dispenser une formation sur l'analyse avancée de données et le reporting de données de qualité garantie sur les indicateurs communs 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins (en particulier les cétacés) (Liban, 1-5 octobre 2018). Pendant la formation, les protocoles de surveillance de l'IMAP et les méthodes d'évaluation, le traitement des échantillons, les métadonnées, les modèles de rapport, les exemples de systèmes de surveillance nationaux et les capacités existants comparés aux exigences de l'IMAP, ainsi que les fiches d'orientation ont été présentés et discutés en détail. Une autre formation est également prévue début 2019 avec l'appui technique du projet ACCOBAMS Survey Initiative (ASI) (Tunisie, 25-28 février 2019).

23. Les principales recommandations et demandes formulées par les experts nationaux lors des ateliers de formation susmentionnés sont les suivantes :

- La constitution de groupes d'experts sous régionaux pour une meilleure coordination de la surveillance ;
- Œuvrer au renforcement de l'intégration entre les trois composantes ; (i) biodiversité et espèces non indigènes, (ii) pollution et déchets marins, et (iii) côte et hydrographie ;
- Nécessité de renforcer davantage les capacités, notamment en termes de soutien technique en ce qui concerne les techniques de cartographie et de reporting des données de qualité garantie des indicateurs (par exemple, modélisation, application SIG).

24. Sur la base des leçons apprises du projet EcAp-MED II, et après consultation des experts nationaux lors des ateliers de validation des IMAP nationaux (État de Libye (18-19 mai 2017) ; Tunisie (20 mai 2017); Maroc (4 juillet 2017), Égypte (10 octobre 2017), Liban (17 janvier 2018) et Algérie (13 mai 2018)), les pays concernés ont recommandé de consacrer la prochaine phase au renforcement de la coopération aux niveaux sous régional/régional et de renforcer l'intégration entre les composantes.

25. Conformément au programme de travail PNUE/PAM pour 2016-2017, le CAR/ASP a aidé les Parties contractantes à mettre en œuvre avec succès leurs programmes nationaux de surveillance de la biodiversité par le biais d'activités pilotes dans les sites de surveillance sélectionnés (AMPs et sites à haute pression). Les activités en cours comprennent la conclusion d'accords de financement à petite échelle spécifiques (SSFAs) avec l'Égypte, la Grèce, le Maroc, l'État de Libye et la Tunisie, financés par le Fonds fiduciaire pour la Méditerranée (MTF), le projet EcAp-MED II, le projet MedKeyHabitat II, Deep Sea Lebanon et le projet Tortues marines avec pour objectif principal de: i) soutenir la mise en œuvre en cours du programme de surveillance de la biodiversité; ii) assurer une transition progressive vers les nouveaux programmes de surveillance du milieu marin fondés sur l'IMAP; et iii) soutenir la mise en œuvre de certains projets pilotes liés à la surveillance des espèces menacées d'extinction, tels que le phoque moine de Méditerranée.

26. La cartographie des principaux habitats marins a déjà été entreprise dans certaines zones potentielles au Liban et au Monténégro. D'autres activités de cartographie sont en cours en Algérie, à Chypre, à Malte, au Maroc, en Tunisie et en Turquie afin d'évaluer la sensibilité de l'habitat aux activités de pêche.

27. En conclusion, la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP (2016-2019) témoigne des progrès considérables accomplis par toutes les Parties contractantes. Néanmoins, des efforts importants doivent être déployés au cours des prochaines phases de mise en œuvre afin d'atteindre le Bon Etat Ecologique (BEE) de la Méditerranée.